

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11004**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Sciences Humaines et Sociales Mention Hotellerie et tourisme Spécialité Ingénierie, conception, organisation et gestion des systèmes hôteliers et de restauration

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Toulouse Jean Jaurès, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Toulouse II, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334p Gestion touristique et hôtelière

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Encadrement et animation de l'équipe de travail
- Participation à la stratégie commerciale et aux actions
- Analyse d'un système hôtelier ou de restauration
- Participation à la conception, à l'organisation et à la production de biens et services dans l'hôtellerie restauration
- Participation à la gestion de systèmes de biens et de services dans l'hôtellerie restauration
- Analyser une situation financière
- Assurer le contrôle de gestion
- Gérer les ressources humaines
- Concevoir et mettre en œuvre la stratégie marketing
- Mettre en œuvre la législation adaptée au domaine
- Assurer la gestion des ressources humaines (recrutement, formation, management)
- Écrire et s'exprimer en anglais
- Concevoir, organiser et mettre en œuvre un système de restauration commerciale ou d'hôtellerie
- Concevoir et mettre en œuvre une démarche qualité
- Négocier avec un fournisseur ou un client

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

secteur hotellerie restauration

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants (niveau II) en regard, en particulier de la nomenclature INSEE :

- Cadre opérationnel de l'hôtellerie (chef de service, économe, services commerciaux, hébergement)
- Cadre opérationnel de la restauration (assistant de direction, gestionnaire..)

Chef de projet en ingénierie hôtelière et de restauration (assistant chef de projet,...)

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1403 : Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique

G1404 : Management d'établissement de restauration collective

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis :

Bac+2 hôtellerie-restauration, diététique, technologie de commercialisation

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

au titre du décret du 16 avril 2002 (VES)

au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85)

au titre du décret du 26 avril 2002 (VAE)

Descriptif des composantes de la certification :

La formation en licence professionnelle *Hôtellerie restauration* se décompose en deux semestres. Le premier regroupe l'ensemble des enseignements généraux et technologiques. Le second est exclusivement consacré à la réalisation du projet tutoré et au stage en entreprise de 16 semaines. Chaque semestre comprend deux unités d'enseignement (UE).

Premier semestre

UE 16 : formation générale 180 heures 10 crédits ECTS

UE 17 : approfondissements technologiques 235 heures 20 crédits ECTS

Deuxième semestre

UE 20 : projet tutoré 150 heures 20 crédits ECTS

UE 21 : stage en entreprise 16 semaines 10 crédits ECTS

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2202-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Co-habilitation avec le Taylor's College of Hospitality and Tourism à Kuala Lumpur en Malaisie

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 1er novembre 1999 publié au JO du 24/11/1999 (création des licences professionnelles)

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 - Le Mirail à délivrer les diplômes nationaux (vague A 2011-2016)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://w3.ove.univ-tlse2.fr>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse2.fr>

<http://w3.cetia.univ-tlse2.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse II - Le Mirail, 5 allées Antonio Machado, 31058 TOULOUSE cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Toulouse II - Le Mirail / UFR LLCE (langues, littératures et civilisations étrangères) / Département CETIA

5 allées Antonio Machado - 31058 TOULOUSE cedex 9

Historique de la certification :